



Secrétariat d'Etat chargé de
la Famille, de la Solidarité et
de l'Action Sociale

Royaume du Maroc



Union Européenne

Programme MEDA

Enquête Nationale sur le Handicap

Dossier d'information à destination des autorités nationales et provinciales

Sommaire

Introduction	p 3
I) Contexte du projet	p 3
II) Rappel des objectifs de l'enquête sur le handicap	p 4
III) Structure institutionnelle du projet	p 5
3.1 Bénéficiaire	p 5
3.2 Comité de Pilotage	p 5
3.3 Unité de Gestion du Projet	p 6
3.4 Assistance Technique	p 6
3.5 Commission Technique	p 6
IV) Outils conceptuels pour l'analyse du handicap au Maroc	p 7
4.1 Définition du handicap	p 7
4.2 Classification des déficiences pouvant générer des situations de handicap	p 7
V) Outils d'enquête	p 7
5.1 Questionnaire Ménage (Module A)	p 8
5.2 Questionnaire de filtrage (Module B)	p 8
5.3 Questionnaire d'analyse détaillée des situations de handicap	p 8
VI) Plan de sondage	p 9
6.1 Base de sondage	p 9
6.2 Taille de l'échantillon de personnes en situation de handicap	p 9
6.3 Taille de l'échantillon ménage	p
6.4 Echantillonnage	p 10
6.5 Répartition géographique des Districts de Recensement	p 11
VII) Enquête pilote	p 13
VIII) Elaboration définitive des matériels d'enquête	p 13
IX) Recrutement et formation de l'ensemble des personnels de l'Enquête	p 13
9.1 Structure globale de l'équipe de l'enquête nationale	p 13
9.2 Formation des personnels de l'enquête	p 14
X) Information / sensibilisation	p 14
10.1 Envoi d'un dossier d'information aux acteurs institutionnels	p 14
10.2 Affiche d'information	p 14
10.3 Conférence de presse	p 15
10.4 Information sur le terrain	p 15
XI) Collecte des données	p 15
XII) Exploitation des données	p 15
XIII) Restitution des résultats	p 15
XIV) Chronogramme des activités	p 16

Annexes

1. Membres de la Commission Technique du projet
2. Questionnaire
3. Noms et coordonnées des responsables de l'enquête

Introduction

Ce document synthétise l'ensemble des aspects techniques et méthodologiques de l'Enquête Nationale sur le Handicap que compte développer le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale (Sefsas) au Maroc, avec l'appui de l'Union Européenne. Ce document présente :

- Les objectifs de l'enquête
- La structure institutionnelle du projet
- Les outils conceptuels et méthodologiques qui seront utilisés pour mener cette enquête
- Le plan d'échantillonnage retenu
- Les modalités de mise en œuvre opérationnelle de l'enquête
- Les ressources humaines qui seront mobilisées
- Le travail d'information / sensibilisation prévu en amont de l'enquête
- Les modalités de saisie, d'exploitation et d'analyse des données
- Le chronogramme général des activités.

I) Contexte du projet

Le gouvernement marocain a affirmé sa volonté d'engager le pays dans une dynamique profonde de changement et de progrès social. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a clairement exprimé la nécessité d'orienter les politiques du gouvernement vers la prise en compte des franges défavorisées et marginalisées de la population, notamment les personnes handicapées.

Une politique relative à ce groupe cible a été élaborée dans le Plan d'Action National pour l'Insertion des Personnes Handicapées de 1995. Néanmoins, un certain nombre de contraintes entravent sa mise en œuvre effective :

- Le phénomène du handicap et son ampleur sont mal connus, du fait de l'absence de statistiques fiables et d'études globales permettant une évaluation précise de la situation et des besoins des personnes handicapées.
- La mise en place de politiques et stratégies de qualité pour traiter cette problématique du handicap est freinée par une approche trop médicale, qui se base uniquement sur la notion d'incapacité et par la multitude des définitions confuses qui tournent autour de la problématique du handicap¹.
- Les capacités de prise en charge et les moyens des structures spécialisées en termes de ressources humaines, d'équipements et de ressources financières sont insuffisants. Celles-ci sont en outre très inégalement réparties sur le territoire.
- Des barrières sociales et culturelles importantes freinent la prise en charge, l'insertion et la pleine participation des personnes handicapées, à tous les niveaux de la vie sociale, économique, culturelle et politique.

¹ Positionnement exprimé dans le chapitre consacré à l'intégration des personnes handicapées du IXème Plan de Développement Economique et Social du Maroc : Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Plan de Développement Economique et Social 2000 / 2004, Volume 2 relatif au développement sectoriel, chapitre 4-7 sur « l'intégration des personnes handicapées », p 260, 261.

Cette situation a permis de dresser le constat suivant : en l'absence d'un cadre stratégique global visant l'intégration des personnes handicapées, il est difficile de promouvoir leur situation et de leur donner la possibilité de participer à l'effort national pour le développement.

En outre, la problématique est particulièrement complexe en raison de la dimension multiple du phénomène du handicap, touchant des secteurs aussi variés que la santé, l'éducation, la formation professionnelle, les transports et bâtiments publics, le droit, l'insertion sociale, etc. Elle implique par là même de nombreux intervenants, que ce soit au sein du Gouvernement, de la société civile ou dans le secteur privé.

S'attaquer au problème du handicap nécessite donc la mise en place d'une approche multisectorielle. Cette approche doit avoir pour finalité de définir des actions concrètes et réalistes dans les domaines prioritaires identifiés, élaborées par consensus, en collaboration avec l'ensemble des intervenants.

Pour mettre en place cette approche multisectorielle, la première étape du projet consiste à mettre en œuvre une enquête nationale sur le handicap au Maroc dont la finalité est d'améliorer la connaissance, de tous les acteurs marocains impliqués sur le sujet, des dimensions quantitatives et qualitatives du handicap.

II) Rappel des objectifs de l'enquête sur le handicap

Pour permettre cette analyse des dimensions quantitatives et qualitatives du handicap au Maroc, les objectifs assignés à l'enquête nationale sont les suivants :

1. Mesure de la prévalence des situations de handicap au Maroc à l'échelle nationale.
2. Identification des causes de déficience organique, des distributions dans les catégories organiques, des degrés de sévérité des incapacités et des types d'aide requis, par région, par milieu de résidence et par caractéristiques socio-économiques.
3. Identification et analyse des facteurs environnementaux qui facilitent ou entravent la réalisation des habitudes de vie en interaction avec les facteurs personnels.
4. Mesure des taux d'utilisation des structures d'accueil, de conseil ou d'appui, ainsi que des services sociaux et publics selon le milieu de résidence et certaines caractéristiques socio-économiques.
5. Mesure de l'accessibilité aux structures institutionnelles ou associatives.
6. Mesure des degrés de réalisation des habitudes de vie² selon une nomenclature comparable au plan international.

Pour collecter ces informations et mettre en œuvre ces analyses, 2 enquêtes spécifiques seront mises en œuvre :

1. Une enquête auprès de la population générale

Elle répondra à l'objectif n°1 présenté ci-dessus en permettant de mesurer les taux de prévalence des différents types de déficiences au sein de la population (motrices, auditives, visuelles, mentale,

² Une habitude de vie est une activité courante ou un rôle social valorisé par la personne ou son contexte socioculturel selon ses caractéristiques (l'âge, le sexe, l'identité socioculturelle, etc.). Elle assure la survie et l'épanouissement d'une personne dans sa société tout au long de son existence. Il s'agit concrètement des activités liées à l'hygiène de soi, à l'alimentation, aux déplacements, au fait d'assumer des responsabilités personnelles ou familiales, d'aller à l'école, de travailler, etc.

viscérales et métaboliques, esthétiques, poly déficience) et les taux de prévalence des situations de handicap.

Elle servira également à identifier les personnes en situation de handicap qui feront l'objet de notre étude approfondie (filtrage).

2. Une enquête auprès des personnes handicapées

Elle répondra aux objectifs 2 à 6 présentés ci-dessus en permettant d'analyser dans le détail les situations de handicap que vivent les personnes handicapées.

III) Structure institutionnelle du projet

3.1 Bénéficiaire

Le Bénéficiaire du financement de l'Union Européenne est le Royaume du Maroc représenté par le Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, du Développement Social et de la Solidarité – Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale. Ce dernier est l'ordonnateur du projet, responsable en particulier de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses.

Le Coordonnateur national, pour l'exécution du budget du projet, est le Ministère de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme.

3.2 Comité de Pilotage

Un Comité de Pilotage a été créé pour suivre et valider les grandes étapes du projet et assurer la cohérence de ses activités avec les politiques et les stratégies des autres acteurs clés dans le domaine du handicap au Maroc. Il est un des éléments clés du processus participatif qui est mis en œuvre pour assurer le développement du projet. Il est composé de la façon suivante :

Présidence :

- ✓ Mme la Secrétaire d'Etat

En représentation des institutions d'Etat :

- ✓ Le Ministère de l'Intérieur / Direction Générale des Collectivités Locales
- ✓ Le Ministère de la Santé / Direction de la population ;
- ✓ Le Ministère de l'Education et de la Jeunesse / Direction de l'Appui Educatif ;
- ✓ Le Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité ;
- ✓ Le Secrétariat d'Etat chargé de la Formation Professionnelle ;
- ✓ Le Haut Commissariat au Plan / Direction de la Statistique ;

En représentation de la société civile :

- ✓ L'Association Marocaine des Déficiants Moteurs.
- ✓ L'Amicale Marocaine des Handicapés
- ✓ La Fondation Lalla Asmae à Rabat, pour les enfants sourds.
- ✓ L'Association «Mafatih Annour de la musique».
- ✓ L'Association Marocaine des Professeurs de l'Insertion Scolaire.

Observateurs :

- ✓ La Délégation de la Commission Européenne
- ✓ L'assistance Technique
- ✓ L'Unité de Gestion, le gestionnaire et l'administrateur du Projet,

3.3 Unité de Gestion du Projet

L'Unité de Gestion du Projet (UGP), du Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale, est responsable de la gestion et du suivi des activités du projet. Elle est également chargée de la planification globale et annuelle des activités du projet, du suivi du lancement, de la passation et de la réalisation des marchés ainsi que de la rédaction des rapports semestriels.

Cette Unité de Gestion du projet est composée des personnes suivantes :

- ✓ **Mr Abdelhamid BEGDOURI ACHKARI**, Responsable de l'UGP et Directeur de l'Intégration Sociale au sein du Sefsas.
- ✓ **Mr Mohamed AIT AZIZI**, Gestionnaire de programme, Chef de Division de la Prévention et de l'Intégration Sociale.
- ✓ **Mr Allam TARIK**, Juriste, responsable des centres d'accueil.
- ✓ **Mr Abdelaziz EL AISSAOUI**, en qualité de sociologue, Chef de Service des Etudes au sein du Sefsas

L'équipe du projet comprend également Mr Jamal Rhmani, Directeur de la Coopération, de la Prévention et de la Communication et également Responsable du programme MEDA pour le Sefsas et Mr Mohamed El Batji, Chef de la Division des Affaires Administratives et Générales, administrateur du projet.

3.4 Assistance Technique

Pour mettre en œuvre ce projet, le Sefsas bénéficie de l'appui du consortium d'Assistance Technique CREDES / Handicap International. 12 experts sont mobilisés, 2 longs termes et 10 courts termes.

3.5 Commission Technique

Afin d'enrichir les aspects méthodologiques et techniques du projet, une Commission Technique a été créée début décembre 2003. Elle est composée de 27 membres, du Sefsas, du Haut Commissariat au Plan, du Ministère de la Santé et de diverses associations de personnes en situation de handicap³ et de spécialistes des enquêtes et du handicap en France. Elle réunit de multiples compétences complémentaires : médecins spécialistes des pathologies invalidantes, psychiatre, orthophoniste, éducateur spécialisé, juriste, démographes / statisticiens, dirigeants d'associations, spécialistes de la prise en charge sociale du handicap.

Le travail de cette Commission consiste à améliorer, adapter au contexte marocain et valider l'ensemble des outils d'enquêtes proposés par l'AT.

³ Voir composition exacte en annexe 1.

IV) Outils conceptuels pour l'analyse du handicap au Maroc

4.1 Définition du handicap

La Commission Technique a commencé ses travaux en décembre 2003. Le premier travail qu'elle a mis en œuvre a été de définir précisément quelle sera la définition du handicap qui sera utilisée pour l'enquête. Cette définition est la suivante :

Handicap :

Restriction des activités et/ou de la participation sociale d'une personne, de façon permanente ou temporaire, stable ou évolutive, due à une déficience ayant entraîné une ou plusieurs altérations des fonctions physiques, sensorielles, mentales, isolées ou associées, et une limitation des aptitudes fonctionnelles. Les facteurs personnels et environnementaux peuvent constituer des obstacles ou des facilitateurs aux activités et/ou à la participation sociale de la personne.

4.2 Classification des déficiences pouvant générer des situations de handicap

Par la suite, la Commission Technique s'est attachée à établir la classification des déficiences reconnues comme pouvant générer des situations de handicap. Six grandes catégories de déficiences ont été retenues :

- 1) Déficiences motrices
- 2) Déficiences auditives
- 3) Déficiences visuelles
- 4) Déficiences viscérales et métaboliques
- 5) Déficiences mentales ou psychiques
- 6) Déficiences esthétiques

V) Outils d'enquête

Le questionnaire global de l'Enquête Nationale sur le Handicap se compose de trois parties distinctes :

- ✓ Le questionnaire d'identification des ménages qui sera passé à l'ensemble des ménages constituant notre échantillon de départ.
- ✓ Le questionnaire de filtrage qui sera utilisé pour repérer au sein de ces ménages les personnes en situation de handicap.
- ✓ Le questionnaire d'analyse détaillée des situations de handicap qui sera passé à l'ensemble des personnes identifiées comme « éligibles » au moment du filtrage.

Le projet de questionnaire global qui a été élaboré est présenté en annexe 2, dans sa version française.

5.1 Questionnaire Ménage (Module A)

Les données qui seront recueillies dans le cadre de ce Module A concerneront les caractéristiques sociodémographiques essentielles de notre échantillon de départ. En comparant ces données entre les ménages qui ont en leur sein une ou plusieurs personnes en situation de handicap et ceux qui ne sont pas concernés par le handicap, il sera possible d'établir si des corrélations existent entre les caractéristiques sociodémographiques des ménages et l'existence de situation de handicap.

Ce Module A nous permettra également de recueillir les données sociodémographiques essentielles de l'ensemble des personnes en situation de handicap qui seront enquêtées.

5.2 Questionnaire de filtrage (Module B)

La Commission Technique a défini les critères qui seront utilisés pour identifier les personnes en situation de handicap au sein de la population en général et donc pour élaborer le questionnaire de filtrage. Ne seront considérées comme étant en situation de handicap que les personnes répondant aux 3 critères suivants :

- ✓ une ou plusieurs déficiences, répertoriée(s) dans la classification élaborée par la Commission Technique, entraînant une limitation de leurs aptitudes fonctionnelles
- ✓ une ou plusieurs restrictions de leurs activités et de leur participation sociale, de leurs habitudes de vie.
- ✓ Un problème de santé qui dure depuis au moins 6 mois ou qui durera au moins 6 mois.

5.3 Questionnaire d'analyse détaillée des situations de handicap

Les modules d'information de ce questionnaire sont les suivants :

Module C : Analyse des déficiences

Module D : Cause(s) de la (des) déficience(s)

Module E : Impact sur les habitudes et situations de vie

Module F : Attitude et soutien de l'entourage

Module G : Accessibilité

Module H : Scolarité et niveaux d'éducation / Personnes de 4 à 15 ans

Module I : Scolarité et niveaux d'éducation / Personnes de plus de 15 ans

Module J : Emploi / Personne ne travaillant pas

Module K : Emploi / Personne travaillant

Module L : Accès aux soins

Module M : Aides techniques

Module N : Connaissance des services

Module O : Appartenance à une association travaillant en faveur des personnes en situation de handicap

VI) Plan de sondage

6.1 Base de sondage

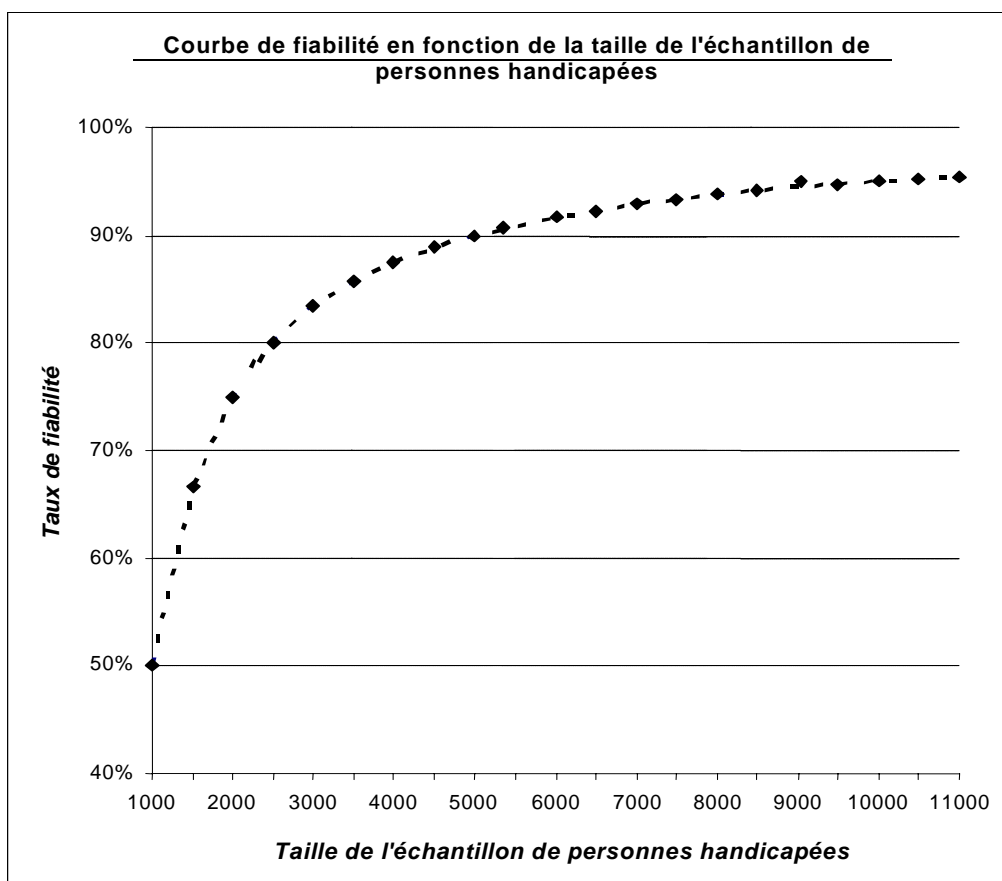
La qualité de l'enquête que nous proposons de mener auprès des populations pour l'étude des situations de handicap au Maroc repose, avant tout, sur la possibilité de disposer d'un échantillon de ménages représentatifs des différents groupes sociaux de la population marocaine. Cet échantillon doit nous permettre d'obtenir des estimations fiables des principaux indicateurs de la population cible. Pour ce faire, la méthodologie de l'échantillonnage probabiliste reste la seule convenable. Cette démarche implique la nécessité d'une base de sondage adéquate pour la mise en application du plan de tirage de l'échantillon.

Cette base de sondage nous a été fournie par le Haut Commissariat au Plan. Elle contient la liste exhaustive des districts 2004, au nombre de 36.744. Elle est actualisée et de grande qualité. Elle nous a permis d'élaborer un plan d'échantillonnage qui tient compte de la grande diversité des facteurs à considérer dans le tirage des ménages qui constitueront notre échantillon de départ (zone urbaine, rurale, de plaines, de montagnes, semi désertique, arabe, berbère, milieu traditionnel, moderne, etc.)

6.2 Taille de l'échantillon de personnes en situation de handicap

Pour élaborer notre plan d'échantillonnage, nous sommes partis du calcul du nombre minimum de personnes en situation de handicap que nous devons interviewer pour arriver à obtenir des données fiables à plus de 90%, au niveau national, sur cette population spécifique.

La courbe qui suit montre la variation du taux de fiabilité des données obtenues sur les personnes en situation de handicap en fonction du nombre de personnes en situation de handicap interrogées :



Cette courbe permet d'établir les conclusions suivantes :

✓ pour obtenir

une fiabilité des résultats à plus de 90%, concernant les données qui seront récoltées auprès des personnes en situation de handicap qui seront interrogées, cet échantillon doit dépasser les 5.000 personnes.

- ✓ au fur et à mesure que la taille de l'échantillon augmente, le gain de fiabilité s'accroît mais dans des proportions de plus en plus faibles. A partir de 5.000 personnes en situation de handicap interrogées et plus de 90% de fiabilité des résultats, la courbe de fiabilité présente un net fléchissement. Par contre le coût et le temps d'exécution de l'enquête varieront dans les mêmes proportions que la taille de l'échantillon.

C'est pourquoi nous avons déterminé un échantillon de 5.500 personnes en situation de handicap qui nous permettra d'être au dessus de 90% de fiabilité des résultats obtenus.

6.3 Taille de l'échantillon ménage

Nous partons de l'hypothèse d'une prévalence globale de situation de handicap au Maroc de 10%. Cette estimation se base sur les facteurs suivants :

- ✓ la définition du handicap qui a été adoptée par la Commission technique du projet est large. Elle comporte 6 catégories de déficiences au lieu de 4 considérées habituellement. La catégorie des déficiences viscérales et métaboliques qui a été introduite concerne des millions de personnes au Maroc. Bien sûr, toutes les personnes qui ont ce type de déficiences ne sont pas forcément en situation de handicap. Mais elles sont nombreuses parmi elles à souffrir de limitations de leurs activités qui caractérisent les situations de handicap
- ✓ tous les pays où des définition du handicap similaires ont été adoptées et dans lesquelles des études sérieuses ont été menées font état de prévalence globale supérieure à 10% (de 12 à 18).

Partant de cette hypothèse, pour arriver à interviewer au minimum 5.500 personnes en situation de handicap, notre échantillon de départ doit donc comporter 55.000 personnes, soit 10.080 ménages, les ménages marocains étant composés de 5,4 personnes en moyenne. Sachant par ailleurs que les ratios population urbaine / population rurale sont respectivement au Maroc de 50,4% et de 49,6%, ces 55.000 personnes doivent se répartir en 27.720 vivant en milieu urbain et 27.280 vivant en milieu rural.

6.4 Echantillonnage

Premier tirage

Pour obtenir cet échantillon de 10.080 ménages, nous les avons tiré de la base de sondage qui nous a été fournie par le Haut Commissariat au Plan. La démarche a été la suivante :

- ✓ tirage de 252 Districts de Recensement (DR) parmi les 36.744 DR fournis par le Haut Commissariat au Plan. Le nombre de 252 DR a été déterminé à partir d'un tirage probabiliste de sondage stratifié, pour arriver à une représentativité de l'ensemble des différentes régions du Maroc. Ils ont été choisis géographiquement sur l'ensemble du territoire marocain pour assurer cette représentativité selon de multiples critères (zone urbaine, rurale, de plaines, de montagnes, semi désertique, arabe, berbère, milieu traditionnel, moderne, etc.)

Ces 252 districts totalisent chacun 150 ménages. Dans leur ensemble ils représentent donc un échantillon de départ de 37.800 ménages.

- ✓ Tirage au hasard au sein de chacun de ces 252 districts, de 40 ménages, soit 10.080 en tout.

Ce sont ces 10.080 ménages qui constitueront donc notre échantillon de départ.

Deuxième tirage

Etant donné que les 40 premiers ménages dans chaque DR sont tirés au hasard, il est possible que dans plusieurs DR, les 40 ménages sélectionnés au premier tirage ne nous permettent pas d'atteindre notre hypothèse de 10% de prévalence de situation de handicap.

Dans ce cas, deux hypothèses sont possibles :

- soit la prévalence réelle est inférieure à 10%
- soit le premier tirage de 40 ménages au hasard ne nous a pas permis d'y inclure suffisamment de ménages qui ont effectivement en leur sein une ou plusieurs personnes en situation de handicap

Dans ce cas, chaque fois qu'un DR présentera au premier tirage, une prévalence de situation de handicap inférieure à 5% (prévalence à priori impossible car beaucoup trop basse au regard de ce qui est connu internationalement), un second tirage de 40 ménages sera effectué. Ces 40 ménages seront enquêtés et viendront s'ajouter au 40 déjà enquêtés lors du premier tirage.

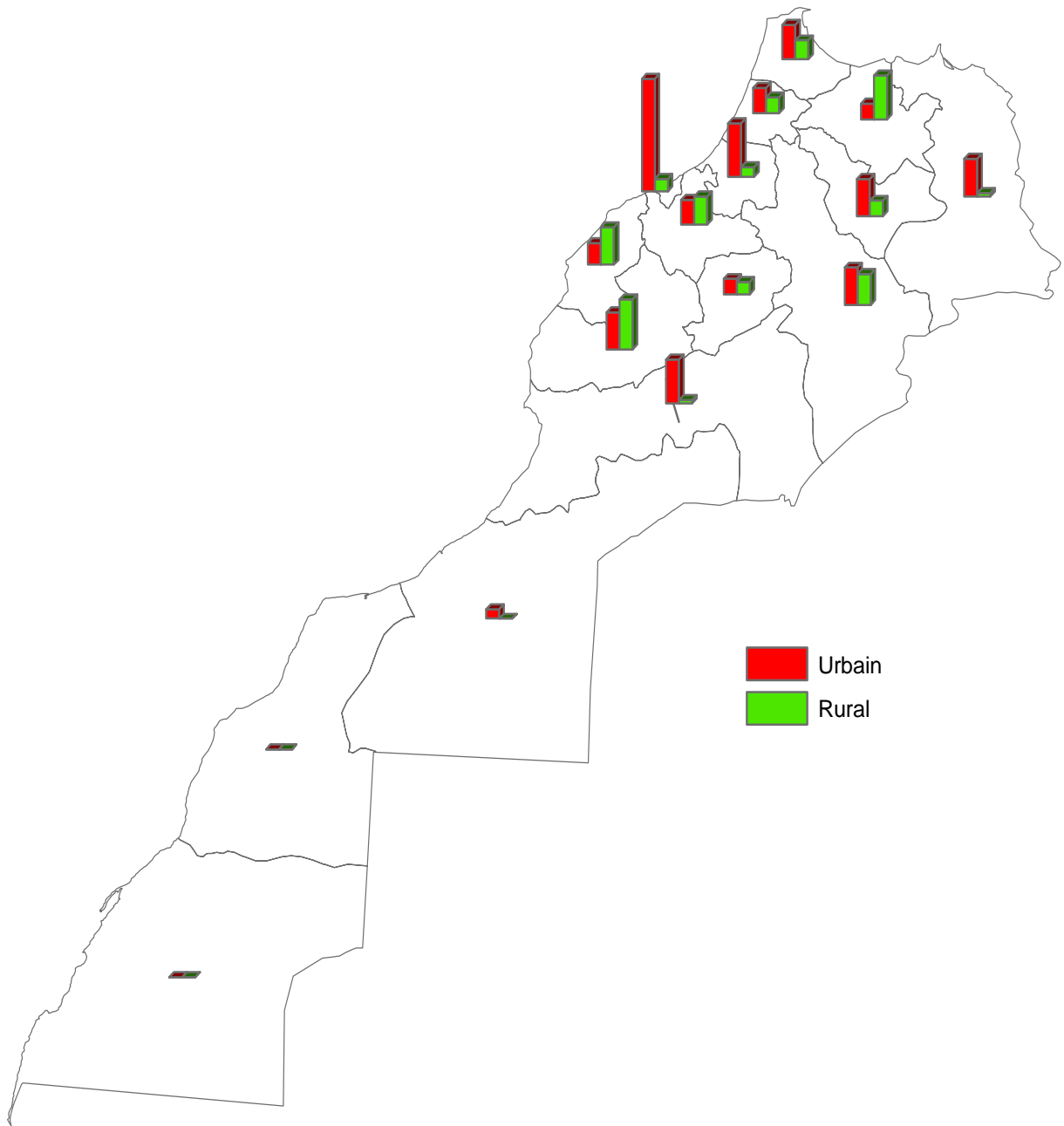
Selon cette approche, notre échantillon ménage de départ théorique sera au maximum de 20.160 ménages. Il sera sans doute inférieur dans la réalité car dans de nombreux DR, un second tirage ne sera à priori pas nécessaire.

6.5 Répartition géographique des Districts de Recensement

Les 252 DR tirés ont été répartis sur l'ensemble du territoire marocain en 6 zones de développement de l'enquête :

Zones d'enquête	Urbain	Rural	Total
1) Massa	17	2	19
- Souss / Massa / Draa	14	2	16
- Guelmin / Es Semara	3	0	3
2) Haouz	17	20	37
- Marrakech / Tensift / Al Haouz	12	16	28
- Tadla / Azilal	5	4	9
3) Chaouia	51	25	76
- Grand Casablanca	36	4	40
- Doukkala / Abda	7	12	19
- Chaouia / Ouardigha	8	9	17
4) Oriental	17	16	32
- Oriental	12	2	14
- Taza / Al Hoceima / Taounate	5	14	19
5) Fes / Meknes	24	15	39
- Meknes / Tafilalet	12	10	22
- Fès / Boulemane	12	5	17
6) Rabat / Tanger	36	12	48
- Rabat / Salé / Zemmour / Zaér	17	3	20
- Tanger / Tétouan	11	6	17
- Gharb / Cherada / Béni Hssen	8	3	11
Maroc	162	90	252

Répartition géographique des Districts de Recensement



VII) Enquête pilote

En vue de tester le questionnaire et le déroulement de l'enquête, une enquête pilote a été réalisée du 7 au 12 juin dans les provinces de Kénitra, pour le test en milieu urbain et d'El Hajeb pour le milieu rural. Les enquêteurs de phase pilote ont été les personnes qui assumeront les fonctions de superviseurs durant l'enquête nationale. Cette phase pilote leur a donc servi de formation pour assumer leurs nouveaux rôles dans le cadre de l'enquête nationale.

VIII) Elaboration définitive des matériels d'enquête

Une fois l'enquête pilote terminée, les travaux suivants seront effectués, en prenant en compte les recommandations de cette enquête pilote :

- ✓ modification des questionnaires
- ✓ finalisation des guides d'entretiens
- ✓ codification finale des questionnaires
- ✓ tabulation des données de l'enquête
- ✓ élaboration du masque de saisie
- ✓ finalisation du programme de formation des personnels de l'enquête nationale

Une fois toutes ces actions réalisées, le rapport méthodologique final sera remis au Comité de Coordination des Etudes Statistiques (COCOES) pour validation.

IX) Recrutement et formation de l'ensemble des personnels de l'Enquête

Les noms et coordonnées des responsables du Secrétariat d'Etat et de l'Assistance Technique en charge de la mise en œuvre de l'enquête sont joints en annexe 3.

9.1 Structure globale de l'équipe de l'enquête nationale

L'équipe complète de l'enquête nationale sera constituée de 58 personnes : le Chef de Mission et l'expert démographe de l'Assistance Technique, responsables du Comité de Supervision ; 7 superviseurs également membres du Comité de Supervision et 49 enquêteurs. Cette équipe sera organisée de la manière suivante :

Répartition des superviseurs / enquêteurs par zone d'enquête

Zones d'enquête	DR Urbains	DR Ruraux	Total	Superviseurs	Enquêteurs
1) Massa	17	1	18	1	3
2) Haouz	17	20	37	1	7
3) Chaouia	51	25	76	2	15
4) Oriental	17	15	32	1	6
5) Fes / Meknes	24	15	39	1	8
6) Rabat / Tanger	36	14	50	1	10
Total	162	90	252	7	49

9.2 Formation des personnels de l'enquête

Les 7 superviseurs qui seront embauchés pour servir d'enquêteurs durant la phase pilote recevront une formation de 4 jours. Cette formation sera ensuite complétée par leur pratique d'enquêteurs durant la phase pilote et leur contribution à la finalisation du manuel d'instruction suite aux recommandations de la phase pilote.

Chaque superviseur assurera, avec les 2 responsables du comité de supervision, la formation des enquêteurs dont il a la charge directement dans les régions de travail des enquêteurs concernés.

Par ailleurs, les superviseurs recevront une formation complémentaire sur les modalités d'information et sensibilisation des autorités locales et autres acteurs pertinents

X) Information / sensibilisation

La qualité des données à collecter dépend largement de l'intérêt et de l'importance que peut accorder l'enquêté à cette opération.

Par ailleurs il est nécessaire d'informer chacune des autorités régionales / provinciales / locales des zones concernées par l'enquête afin d'obtenir leur autorisation.

Enfin il est aussi souhaitable d'informer les différents ministères et institutions / associations concernées par le handicap pour qu'elle puisse relayer auprès des populations en général et des personnes en situation de handicap en particulier, le travail de sensibilisation qui sera mené.

Une campagne d'information sera lancée avant le début de l'enquête nationale. Elle s'articulera autour des actions suivantes :

10.1 Envoi d'un dossier d'information aux acteurs institutionnels

Par acteurs institutionnels nous entendons :

- ✓ les associations travaillant dans le domaine du handicap
- ✓ les institutions de l'Etat au niveau national, régional, provincial, local,
- ✓ les collectivités locales

Ce dossier d'information présentera les objectifs, les activités et les résultats attendus de l'enquête. Elle sera accompagnée d'une lettre de demande d'appui pour sensibiliser les populations sur le lancement de cette enquête.

2.000 plaquettes seront éditées et diffusées :

- 500 pour les associations de personnes en situation de handicap
- 400 pour les communes directement concernées par l'enquête.
- 1.100 pour les départements d'Etats et les collectivités territoriales et l'appui à une conférence de presse

10.2 Affiche d'information

Une affiche reprenant les éléments de communication de la plaquette (mise en forme, couleur, photos, textes principaux) sera éditée en 15 à 20.000 exemplaires.

Elle sera placée dans les panneaux d'affichage et autres endroits pertinents des locaux recevant du public des acteurs institutionnels ci-dessus mentionnés.

10.3 Conférence de presse

Une conférence de presse, présidée par Mme la Secrétaire d'Etat, sera organisée pour officialiser le lancement de l'enquête ou tous les grands médias audiovisuels et écrits seront invités.

10.4 Information sur le terrain

Une fois l'enquête commencée les superviseurs et contrôleurs assureront un travail de sensibilisation dans chaque région, avant de commencer la collecte, auprès des autorités et acteurs régionaux et locaux (walis, gouverneurs, chefs de cercle, caids, etc...), des conseils régionaux, provinciaux et communaux, des services extérieurs concernés (Ministère de Santé, Haut Commissariat au Plan, etc.).

XI) Collecte des données

L'enquête se déroulera de façon simultanée dans toutes les régions, après les stages de formation, l'expérience pilote et l'établissement de tous les supports sous forme définitive. La collecte des données nécessitera environ 40 jours de travail. Elle commencera le lundi 5 juillet et devrait se terminer aux alentours du 15 août.

XII) Exploitation des données

La saisie des données se fera sous le contrôle de l'expert analyste programmeur et de l'expert démographe du projet. Elle sera effectuée avec le logiciel SPSS. Elle se fera à Casablanca en collaboration avec un cabinet privé, saisissant plus de 600.000 questionnaires par an. Ce cabinet ne fournira que les matériels et opératrices nécessaires pour cette opération de saisie.

L'édition des états statistiques sera faite directement au sein du centre informatique du Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale. Le personnel de ce centre informatique a déjà reçu une formation de 23 jours pour utiliser toutes les applications de SPSS. Cette formation sera complétée par l'analyste programmeur du projet pour mettre en œuvre l'exploitation des données saisies.

L'analyse des résultats sera produite essentiellement par les membres de l'Unité de Gestion du Projet du Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale, le Chef de Mission, l'expert démographe et l'expert socio anthropologue de l'Assistance Technique.

XIII) Restitution des résultats

Les résultats de l'enquête seront disponibles en début d'année 2005.

Personnes ayant participé à l'élaboration des outils et du questionnaire de l'Enquête Nationale sur le Handicap au Maroc

	Nom	Institution	Fonction
1	Mr Abdelhamid BEGDOURI ACHKARI	Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale	Directeur de l'Intégration Sociale
2	Mme Khadija YAKRIB	Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale	Chef de la Division Communication
3	Mr Abdelaziz EL AISSAOUI	Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale	Chef du service Etudes
4	Mr Tarek ALLAM	Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale	Juriste
5	Mr Ahmed AIT AZIZI	Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale	Chef de la Division Prévention et Intégration Sociale
6	Dr Abderrahman DIDOUH	Ministère de la Santé	Psychiatre, Chef de service de la Santé Mentale et des Maladies Dégénératives
7	Mr Mohamed CHERRADI	Ministère de la Santé	Chef de division de la santé scolaire et universitaire, membre du Conseil National de l'Ordre des médecins
8	Mme Jamila KHAOUZI	Haut Commissariat au Plan	Démographe, responsable du département des enquêtes d'état civil
9	Mr Fouad BOUMAHDY /	Centre Noor de Rééducation et réadaptation	Médecin rééducateur, chef de service
10	Mr Ahmed AIT BRAHIM	Association des enseignants de l'Intégration Scolaire	Educateur spécialisé, Président de l'Association
11	Mr Mohamed EL KHADIRI	Amicale Marocaine des Handicapés	Président de l'Association
12	Mme Fatima LEMRINI	Association Marocaine des Handicapés Moteurs	Médecin ophtalmologue, présidente de l'association
13	Mr Abdelmajid MAKNI	Association Marocaine des Handicapés Moteurs	Consultant dans le domaine du handicap et de la RBC
14	Mme Latifa ETTAHRI	Association marocaine des orthophonistes	Orthophoniste, présidente de l'association
15	Mr Philippe Dicquemare	CREDES / Handicap International	Consultant dans le domaine du handicap, Chef de Mission AT
16	Mr Mohamed RASSIFI	CREDES / Handicap International	Démographe, statisticien de l'AT
17	Mr Mokhtar EL HARRAS	CREDES / Handicap International	Socio anthropologue de l'AT
18	Mr Jean Marc BOIVIN	CREDES / Handicap International	Spécialiste handicap mental AT
19	Mr Jacques LECORCHE	CREDES / Handicap International	Spécialiste insertion scolaire AT
20	Mr Hervé COCHET	CREDES / Handicap International	Spécialiste handicap visuel AT
21	Mme Elisabeth MANTEAU	CREDES / Handicap International	Spécialiste handicap auditif AT
22	Mme Catherine GIRAUD	CREDES / Handicap International	Spécialiste formation professionnelle AT
23	Mme Nejla ESSAAFI KHADIRI	CREDES / Handicap International	Spécialiste handicap moteur AT
24	Mme Marie CHUBERRE	Handicap International (France)	Kinésithérapeute, Diplômée en Santé Publique
25	Mr Claude SIMONNOT	Handicap International (France)	Médecin
26	Mr Pierre MORMICHE	Institut National de Statistiques et Etudes Economiques (INSEE - France)	Démographe, coordinateur général de l'enquête France « Handicap – Incapacité – Dépendances »
27	Mme Annie Triomphe	Institut National de Santé et Recherche Médicale (INSERM – France)	Sociologue du handicap, enquête France « Handicap – Incapacité – Dépendances »

Personnes en charge de l'Enquête Nationale sur le Handicap

Nom, prénom	Fonction	GSM	Email
Mr Abdelhamid Begdouri	Sefsas Responsable du projet	063 09 92 72	achkari@iam.net.ma
Mr Ahmed Ait Azizi	Sefsas Gestionnaire du projet	062 46 05 69	aitazizi@yahoo.fr
Mr Abdelaziz Elaissaoui	Sefsas Sociologue	065 49 80 41	elaissaoui.abdelaziz@caramail.com
Mr Tarik Allam	Sefsas Juriste	061 94 93 48	allamtarik@yahoo.fr
Mr Philippe Dicquemare	Assistance Technique Chef de Mission	061 14 02 37	pdicquemare@yahoo.fr
Mr Mohamed Rassifi	Assistance Technique Démographe	061 48 52 88	rassifimed@hotmail.com
Melle Laila Moussaid	Assistance Technique Superviseur Région de Rabat - Tanger	064 67 27 58	Laila1_hl@yahoo.fr
Melle Amina El Mekaoui	Assistance Technique Superviseur Région de Fes - Meknes	070 43 84 54	aminaelmekaoui2001@yahoo.fr
Mr Ahmed AIT HADDOUT	Assistance Technique Superviseur Région de Souss - Massa	061 36 00 17	ahmedhaddout@menara.ma
Mr Zouhair Lakhyar	Assistance Technique Superviseur Région de Chaouia	066 95 13 79	zlakhyar@yahoo.fr
Mr Lahcen El Omrani	Assistance Technique Superviseur Région de Haouz	061 20 30 40	elomrani@menara.ma
Mr Rachid Hsine	Assistance Technique Superviseur Région de l'Oriental	066 71 47 81	rachsocio@yahoo.fr
Mr Mohamed Bachiri Toufiq	Assistance Technique Superviseur Région de Chaouia	061 78 09 65	Bachiri1@hotmail.com